

Divers projets partiellement financés par le fonds spécial d'Agriculture Canada ont été réalisés ou sont en cours dans toutes les régions du pays. Par exemple, un projet de cinq ans a porté sur l'introduction de nouvelles variétés d'asperges et pratiques de culture dans tout le Canada. Dans le cadre d'un projet mis en œuvre conjointement avec les producteurs, les conditionneurs et l'administration provinciale, la Société de recherche sur le conditionnement des fraises de l'Ontario a effectué des essais pour savoir s'il est possible de récolter mécaniquement les fraises. La Lakeland Forage Association de l'Alberta a comparé la production de fourrage à l'aide de trois principales méthodes d'amélioration des grands pâturages naturels.

9.6 Services provinciaux

Dans les provinces, les ministères qui s'occupent d'agriculture ont des bureaux régionaux et des programmes de vulgarisation dotés de représentants qualifiés qui, travaillant dans les centres ruraux, fournissent aux intéressés des conseils sur la gestion des fermes, la main-d'œuvre agricole, la construction d'habitations et l'économie domestique en milieu rural, l'éducation et le perfectionnement de l'effectif des clubs 4H et des groupes de jeunes ruraux. Ils dispensent aussi des conseils touchant les services de médecine vétérinaire, l'amélioration des élevages et la gestion des cultures.

Différents services d'ingénierie donnent des conseils au sujet des systèmes d'adduction d'eau et des réseaux d'égouts, de l'outillage agricole et de l'irrigation des terres dans les Prairies et dans certaines régions de l'Ontario.

Diverses activités provinciales de commercialisation sont exercées en vue d'accroître les marchés tant intérieurs qu'extérieurs et d'encourager l'industrie du conditionnement des denrées alimentaires à prendre de l'expansion. De multiples programmes provinciaux de développement des marchés complètent ceux du gouvernement fédéral.

Dans plusieurs provinces, les gouvernements accordent des prêts et des subventions aux agriculteurs pour leur permettre d'améliorer ou d'agrandir leurs exploitations. C'est ainsi qu'à Terre-Neuve le gouvernement provincial offre des subventions pour le défrichage, la construction de bâtiments de ferme ou l'achat de matériel agricole. Le Nouveau-Brunswick offre notamment une ferme de semences de pommes de terre à Bon Accord, des séminaires de commercialisation à l'intention des expéditeurs de pommes de terre et des projets dans les domaines suivants: amélioration et conservation des terres, élargissement du marché et adoption accélérée des techniques de production et de commercialisation des produits agricoles. Le Québec offre deux instituts de technologie agricole,

des laboratoires de chimie, de pathologie animale, et d'analyses et d'évaluation des produits alimentaires ainsi que des services et des groupes de recherche. Parmi les nombreux services offerts en Ontario, il convient de mentionner les programmes d'aide financière aux agriculteurs, les programmes d'enseignement et de recherche dans cinq collèges de technologie agricole, et des services de laboratoire de médecine vétérinaire à l'intention des éleveurs et des vétérinaires exerçants. Les provinces des Prairies se livrent toutes à des efforts considérables de développement des marchés et elles appliquent d'importants programmes d'aide aux familles agricoles. En Saskatchewan, la communauté rurale de la province, qui compte environ 65,000 exploitations agricoles, peut se prévaloir d'un vaste éventail de programmes et de services. Il existe de nombreux programmes d'aide, notamment des prêts destinés à la protection des récoltes, des remises pour les combustibles, des crédits d'impôt et des avances pour l'acquisition de bétail ainsi que des mesures visant à encourager la diversification du secteur agricole.

9.7 Contrôle des produits agricoles et de leur commercialisation

Au fil des années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté de nombreuses mesures pour encourager le développement d'une agriculture productive et efficace au Canada. Ils ont d'abord mis l'accent sur l'augmentation de la production et sur la lutte contre les maladies et les parasites. Toutefois, avec l'accroissement de la production et de la spécialisation agricoles, des problèmes de commercialisation ont commencé à surgir.

Pour assurer la qualité des produits de la ferme, on a établi des méthodes et des normes de classement. Néanmoins, les prix des denrées agricoles ont périodiquement fléchi par suite de récoltes surabondantes et de l'inaptitude générale des producteurs à négocier sur une base équitable avec un nombre beaucoup plus restreint d'acheteurs.

Les premiers efforts en vue de donner aux producteurs un pouvoir de négociation valable se sont traduits par la mise sur pied de coopératives de vente à participation volontaire. Toutes les provinces en sont venues à adopter des lois sur la constitution de coopératives, et la plupart ont également prévu diverses formes d'aide pour ces organismes. À l'échelle fédérale, la Loi sur les ventes coopératives des produits agricoles a accordé des garanties en matière de prix aux producteurs désireux de vendre le produit de leurs récoltes sur une base de mise en commun des recettes. On trouvera de plus amples renseignements sur les coopératives au chapitre 17.